

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT VINGT-SIXIÈME (526<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 26 MARS 2024, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS ET EN VISIOCONFÉRENCE.

**RÉSOLUTION CAD-13235**

Entente de recherche entre l'UQAC, Be-Up  
Biotechnology Inc. et Texel Technical  
Materials Inc. (Alkegen)

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** le Règlement relatif à la recherche et à la création;
- ATTENDU** le projet « Développement de micro/nano fibres biodégradables et antimicrobiennes pour les masques jetables et les filtres de ventilation d'air » du professeur Reza Jafari du Département des sciences appliquées, pour lequel une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada dans le cadre du Programme Alliance a été octroyée;
- ATTENDU** que le CRSNG accorde une somme de 364 320 \$ sur 3 ans et que les contributions en espèces et en nature de Be-Up Biotechnology Inc, Texel Technical Materials Inc (Alkegen) et Prima Québec totalisent un montant de 1 198 202 \$;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats;

Sur proposition de Patrick Giroux, appuyée par Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser les signataires autorisés en vertu de la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats à négocier et à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'entente de recherche entre l'UQAC, Be-Up Biotechnology Inc et Texel Technical Materials Inc (Alkegen) dans le cadre du projet « Développement de micro/nano fibres biodégradables et antimicrobiennes pour les masques jetables et les filtres de ventilation d'air », ainsi que la Convention de subvention entre l'UQAC et Prima Québec, telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à y insérer toute stipulation ou convention compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire générale,

**Nathalie Gagnon**  
Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2024)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 27 mars 2024